

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



Hôtel de Ville – 3, place du Four

☎ : 05-65-38-70-41 📧

mairie@gramat.fr

www.gramat.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2023/184

**Prescrivant l'évaluation comportementale
des 3 chiens appartenant à
M. Lucas SORIANO 280, rue Thiers
Avant le 2 octobre 2023**

Le Maire de la Commune de GRAMAT (Lot),

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L.211-13-1 et L. 2111-14-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et 2, et L.2213-1 à 6,

Vu les 6 interventions de la police municipale depuis le 15 mars 2023 dont ce jour à 08 h 35,

CONSIDÉRANT les réclamations récurrentes de plusieurs riverains, dont un dépôt de plainte en gendarmerie.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire procéder à un examen des animaux par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Lucas SORIANO (06 26 76 55 55) demeurant 280 rue Thiers à Gramat, détenteur de 3 chiens : deux adultes semblant de race Husky et Malinois et un jeune semblant croisé de ces races, **est mis en demeure de faire procéder avant le 2 octobre à l'évaluation de ces chiens et de leur interaction.**

Article 2 – Monsieur Lucas SORIANO informera dans les plus brefs délais Monsieur le Maire du vétérinaire agréé dont la liste est disponible auprès de l'Ordre National des vétérinaires : <https://extranet.veterinaire.fr/annuaires/veterinaires-evaluateurs> Si l'intéressé ne dispose pas d'une connexion Internet, les services municipaux pourront l'aider dans son choix.

Article 3 – Monsieur Lucas SORIANO est invité à faire connaître dans le délai de huit jours à compter de l'examen du chien les résultats des évaluations comportementales.

Article 4 – La totalité des frais d'évaluation, y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire sont à la charge du Monsieur SORIANO.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

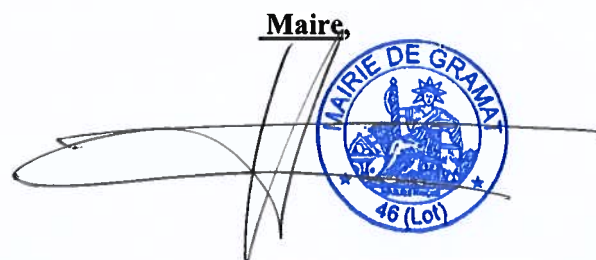

Fait à Gramat, le 11 août 2023,

Destinataires :

Intéressé : 1

Gendarmerie : 1

Archives Mairie : 1

Maire,



Michel SYLVESTRE.